

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 20 janvier 2025

Les douaniers dijonnais réalisent une saisie exceptionnelle de tabac

Plus d'une tonne de cigarettes de contrebande retirée du marché

Le 15 janvier 2025, en mission de contrôle sur l'A6, la brigade de surveillance intérieure des douanes de Dijon contrôle sur l'aide de Gevrey-Chambertin une fourgonnette immatriculée en France .

Le conducteur, de nationalité belge, déclare venir de Bruxelles et se rendre à Orange. Interrogé par les douaniers, il déclare transporter du tabac et précise qu'il a été payé pour réaliser ce transport sans en connaître la quantité.

À l'ouverture des portes arrières de la fourgonnette, les douaniers constatent la présence de très nombreux cartons de même apparence. L'ouverture de l'un d'entre eux permet la découverte de 50 cartouches de cigarettes mentionnant la marque « Marlboro rouge », dépourvues de toute vignette fiscale.

C'est ainsi 115 cartons contenant un total de 1 150 kg de cigarettes, soit 1,15 tonnes, qui sont saisis.

Les douaniers ont également découvert dans la camionnette des plaques d'immatriculation belges correspondant au papier du véhicule : la camionnette était donc faussement immatriculée en série normale française lors du contrôle douanier.

L'infracteur a été jugé en comparution immédiate le 17 janvier. Il a été condamné à :

- 10 mois d'emprisonnement délictuel avec maintien en détention ;
- 10 ans d'interdiction du territoire français ;
- une amende douanière de 690 000€.

La confiscation du véhicule et des marchandises a été prononcée.

La lutte contre le trafic de tabac est l'une des missions prioritaires de la douane. En 2023, 521 tonnes de tabac ont été saisies au niveau national. Les services de la direction régionale de Dijon ont saisi 1894 kilos de tabac de contrebande.